

**Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest**

**Objet : REGULARISATION FONCIERE DE LA PARCELLE AB 79 POUR LE PROJET DE LA CUISINE CENTRALE**

**Séance du 12/11/2021**

**Délibération n° 57**

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents :

Absents :

Votants :

- dont « pour » :
- dont « contre » :
- dont abstention :

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le **2021** s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, dans la salle le 12 Novembre 2021 à 16 heures.

Présents :

Absents :

Secrétaire de séance :

Vu les statuts communautaires et notamment la compétence d'aménagement de l'espace intégrant les zones d'aménagement concerté et d'aménagement différé,

Vu la convention pré-opérationnelle en cours avec l'établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte portant sur l'étude de programmation urbaine, dans la perspective de l'opération multi-partenariale d'intérêt national sur la commune de Ouangani,

Considérant que la communauté de communes porte le projet de cuisine centrale intercommunale dans le cadre de ce projet au sein du périmètre d'étude,

Considérant que le Département de Mayotte est propriétaire de plusieurs parcelles de terrain sur le périmètre de l'étude, y compris celle concernée par le projet d'aménagement et de construction de la cuisine centrale à Kahani.

Considérant qu'il importe, pour assurer la maîtrise foncière du terrain d'assise du projet de cuisine centrale intercommunale de demander au Département la régularisation foncière de cette parcelle au nom de la communauté de Commune du centre -Ouest.

Considérant la demande du Département que toute régularisation d'une parcelle Départementale par une collectivité, la rétrocession ou l'affectation soit motivée par une délibération,

La parcelle du Département concernée par l'aménagement et/ou la construction est la suivante :

<b>Code</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Ref:</b>	<b>n°</b>	<b>Surface</b>	<b>Titre</b>	<b>Projet Prévu</b>
1	Département	AB	79	9 856	80	Cuisine centrale

Le conseil communautaire, par XXX voix pour, XXX abstentions, XXX voix contre

- **Décide de demander au Département la régularisation foncière de la parcelle citée ci-dessus au nom de la communauté de communes du centre Ouest.**
- **Autorise Monsieur le Président ou à défaut son premier vice-président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ladite délibération et tout acte en vue de son application.**

**Fait et délibéré le 12/11/ 2021  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre**

**Le président de la 3CO  
Ibrahima Said Maanrifa**